

La
Revue
du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Juin 2021 - N°260



« UN MILLIER
DE SOLUTIONS
POUR LA
PLANÈTE »

INTERVIEW BERTRAND PICCARD

FONDATEUR DE SOLAR IMPULSE

DOSSIERS

Économie circulaire

Alimentation et bien-être animal

Allergies

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations

Missions

Élections



Devenons l'énergie qui change tout.

POUR LE CLIMAT, TOUTES LES ÉNERGIES NE SE RESSEMBLENT PAS.

L'électricité d'EDF est à 97% sans émissions de CO₂*.
Et ça, c'est mieux pour le climat.

RCS PARIS 552 081 317



PARTENAIRE
PARALYMPIQUE ET OLYMPIQUE

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Émissions directes, hors analyse du cycle de vie des moyens de production et des combustibles – périmètre EDF SA, source : EDF.
Plus d'informations sur [edf.fr/climat](https://www.edf.fr/climat)

ÉDITEUR

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 51
Fax 01 55 62 68 76
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

JOURNALISTES

Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com
Isabelle Souquet
isouquet@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Tim Shepherd
Antonello Sticca
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92859 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION

Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

Créer des emplois, préserver nos ressources

En juin 2021, l'Assemblée nationale a décidé de soumettre les téléphones reconditionnés à la redevance copie privée, qui ne s'appliquaient auparavant qu'aux seuls téléphones neufs. Cette redevance va augmenter le prix des téléphones reconditionnés, dont les clients ont souvent un pouvoir d'achat limité, jusqu'à 10 %. Elle va également fragiliser la jeune filière française de reconditionnement des téléphones portables en augmentant les coûts de 7,2 euros par appareil.

Pourtant cette filière réduit les coûts, crée des emplois et préserve l'environnement, comme d'ailleurs toutes les filières de l'économie circulaire qui réutilisent, réparent et remettent à neuf les produits ou recyclent les matières. Par exemple, en « conservant le plus longtemps possible la valeur des matières et des produits dans l'économie », l'économie circulaire améliore la compétitivité des entreprises : selon la Commission européenne, en adoptant l'économie circulaire, les entreprises pourraient réduire leurs coûts d'un montant équivalent à 8 % de leur chiffre d'affaires. Des études montrent également que l'économie circulaire peut contribuer à diminuer les 45 % d'émissions de gaz à effet de serre qui ne peuvent pas être réduites par la transition énergétique. L'économie circulaire peut aussi contribuer à réduire la perte de biodiversité, causée à 90 % par l'extraction et la transformation des matériaux. En privilégiant la productivité des matières à celle du travail, elle crée également des emplois locaux, 2000 par exemple pour la seule filière des appareils reconditionnés.

Mais l'économie circulaire doit faire face à la concurrence, souvent déloyale, de notre modèle économique existant. Si notre modèle est performant, c'est parce qu'il transfère une partie de ses coûts vers les systèmes de santé (pollution des sols par le nitrate, de l'eau par les plastiques ou de l'air par les particules fines) ou vers les générations à venir (épuisement des réserves en eau, en phosphate ou en métaux). Si ce modèle est performant, c'est aussi parce qu'il est favorisé par des politiques fiscales qui portent beaucoup sur le travail et bien peu sur les matières ou l'énergie.

Le vote de la redevance copie privée pour les téléphones reconditionnés a encore démontré le soutien de nos politiques économiques et fiscales à notre modèle économique pourtant défaillant. Pour notre compétitivité, nos emplois, notre environnement et, surtout, nos enfants, cela doit à présent changer. ●



Rémy Le Moigne

Fondateur de Gate C, conseil en économie circulaire

*Auteur de "L'économie circulaire :
Stratégie pour un monde durable"*

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir **QUI EST QUI**
et **QUI FAIT QUOI**
en France

Tome I

« Parlement,
Gouvernement &
Institutions »

PROCHAINE PARUTION
SEPTEMBRE 2021



Tome II

« Régions,
Départements
& Communes »

PROCHAINE PARUTION
DÉCEMBRE 2021

18 000 personnes citées
2 tomes
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

BON DE COMMANDE

Je commande Le Trombinoscope 2021/2022 et choisis la formule suivante :

REV21

- le lot Tome I + Tome II au prix de 285 €^{HT} soit 312,68 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €^{HT} soit 481,48 €^{TTC}
 - le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 695 €^{HT} soit 781,48 €^{TTC}
- TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M. Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

N°

Validité

CVV (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date et Signature

Bulletin à retourner au Trombinoscope
Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Fax : 03 27 61 22 52

www.trombinoscope.com

Sommaire

Juin 2021

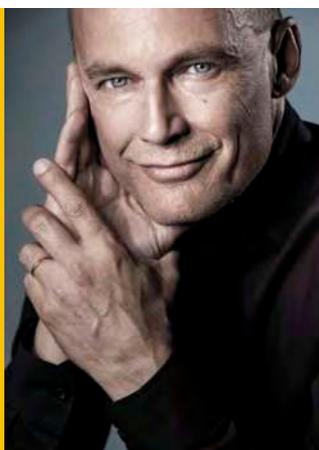
4

Interview

Bertrand Piccard

Président de la Fondation Solar
Impulse

*Un millier de solutions pour
la planète*



6 Économie circulaire : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

7 La résilience des territoires par la relance « circulaire » de notre économie. *François-Michel LAMBERT*

8 Stabilité et visibilité : la recette pour une économie circulaire aboutie. *Marta de CIDRAC*

10 L'économie circulaire sur de bons rails. *Stéphanie KERBARH*

11 Loi « économie circulaire », l'efficacité dans les solutions de proximité. *Anne-Catherine LOISIER*

12 Un indispensable changement des modèles de production et de consommation. *Michel VIALAY*

13 Réduire d'abord drastiquement la consommation. *Loïc PRUDHOMME*



14 Alimentation animale et bien-être animal, des enjeux contemporains

15 La maltraitance se condamne, le bien-être animal s'accompagne. *Julien DENORMANDIE*

16 Le bien-être animal est au cœur de la vie professionnelle des éleveurs. *Jean-Baptiste MOREAU*

17 Parvenir à un équilibre, sans démagogie. *Julien AUBERT*

18 Une question stratégique. *Loïc DOMBREVAL*

19 Vers un « élevage éthique » ? *Esther BENBASSA*

20 Accompagner l'évolution des pratiques d'élevage. *Jeremy DECERLE*

21 La cause animale passe par notre assiette. *Cédric VILLANI*



22 Les allergies gagnent du terrain

23 Un plan National Santé. *Élisabeth TOUTUT-PICARD*

24 Missions, Nominations, Élections

25 Gouvernement

30 Parlement

31 Collectivité d'Outre-mer, conseils départementaux, préfetures de régions

32 Préfetures de départements

35 Autres mouvements

BERTRAND PICCARD

Un millier de solutions pour la planète

Après avoir sélectionné 1180 solutions innovantes développées par des sociétés soucieuses de la question environnementale, la Fondation Solar Impulse de Bertrand Piccard s'emploie à soutenir ces entreprises. En activant plusieurs leviers : l'influence politique, mais aussi en soutenant le développement de fondations destinées à investir dans ces solutions.

Interview réalisée par Marjolaine Koch



Si l'on utilise les technologies pour augmenter l'efficacité - car le problème de notre monde, c'est le gaspillage - alors oui. Nous vivons dans un monde où le PIB est couplé à la quantité de production et de consommation, c'est cela qui ne va pas. Avec les solutions que nous avons identifiées, on peut coupler le PIB à la qualité de l'efficacité. Il ne s'agit plus être de produire davantage, de consommer davantage, car c'est cela qui nous amène à gaspiller. Il faut au contraire mettre en valeur ce qui permet d'être efficace, d'économiser l'énergie et les ressources, les filières créant de nouveaux débouchés industriels tels que l'économie circulaire, notamment dans la gestion et la fructification des déchets.

Qu'est-ce que « l'écosystème Cleantech » de la Fondation ?

Nous avons créé l'Alliance mondiale pour les solutions efficaces, qui ne compte pas loin de 4500 entreprises. Elles ont adhéré à cette alliance, car elles financent, apportent ou cherchent des solutions. Elles peuvent être des start-up, des PME ou bien de grandes entreprises, et ont déposé leurs solutions pour qu'elles soient analysées par nos experts. Ces experts, au nombre de 400, analysent les solutions soumises en étudiant trois critères. D'abord, la solution doit être déjà commercialisée ou en passe de l'être. Ensuite, elle doit protéger l'environnement tout au long de son cycle de vie. Enfin, elle doit être rentable pour toutes les parties.

Par exemple, l'entreprise française Ecotech Ceram commercialise un système destiné à récupérer la chaleur perdue par les usines, pour la stocker et la restituer à cette même usine. Cette solution est génératrice d'emplois, se développe et réalise des bénéfices en vendant un système vertueux. L'usine de son côté, obtient un gain de 20 % d'économies d'énergie. Toutes les solutions que nous retenons permettent à la fois de diminuer les pertes et l'utilisation de matières.

Vous avez évoqué la sélection opérée par votre fondation, d'un millier de solutions rentables pour protéger l'environnement : pouvez-vous m'expliquer quel a été votre processus de sélection et le suivi que vous prévoyez pour ces 1180 solutions retenues ?

Lorsque nous avons entamé ce travail, il a démarré lentement : les entreprises se demandaient comment l'on passait d'un tour du monde en avion solaire à une expertise de solution ! A partir du moment où elles ont compris qu'il s'agissait du seul label au monde permettant de certifier la rentabilité de produits écologiques, elles ont commencé à s'y intéresser. Et les gouvernements aussi ! La première année, 300 entreprises ont été labélisées, l'année suivante elles étaient 900. Nous les avons retenues selon les trois critères énoncés plus tôt.

Nous ne pouvons pas suivre chaque projet, mais la délivrance

Je souhaiterais aborder le postulat de la Fondation, pour laquelle la protection de l'environnement peut être associée à la rentabilité économique. Qu'entendez-vous par là ?

Depuis 50 ans, on entend que la protection de l'environnement coûte cher, nécessite des sacrifices, une décroissance, une réduction de mobilité, une réduction de confort. En étant honnête, on constate que cela n'a mené nulle part : cela a créé plus de résistances et de réticences que de soutien, car les gens n'ont pas envie d'avoir moins. Ils souhaitent avoir mieux, à défaut d'avoir plus. Je suis donc parti de l'idée qu'il fallait changer le paradigme. Chercher tout ce qui, dans la protection de l'environnement, peut créer de l'emploi et stimuler l'adhésion de l'économie, de la finance, de la politique et de l'industrie. Il faut parvenir à lier la protection de l'environnement avec la génération d'emplois et de profits. Autrement dit, trouver une intersection entre ces deux objectifs, pour réconcilier économie et écologie et sortir de la constante opposition. C'est ce but que je cherche à atteindre avec Solar Impulse, en cherchant mille preuves que la protection de l'environnement peut être rentable et créatrice d'emplois.

Est-ce réellement compatible de miser sur une croissance soutenue alors même que l'on doit prendre en compte la finitude de certaines ressources ?

du label est une preuve de crédibilité pour les entreprises qui le décrochent. Nous, nous communiquons ensuite autour de ces solutions pour les faire connaître, permettre aux entreprises de rencontrer des investisseurs, des clients, en les mettant par exemple en avant lors des sommets C40, organisés par les grandes villes de la planète engagées pour l'environnement. Notre travail, à ce stade, consiste aussi à promouvoir ces solutions auprès des décideurs politiques. C'est une étape qui demande aussi parfois de réviser certains pans de la réglementation pour éviter d'entraver l'innovation. Des solutions ne peuvent arriver sur le marché à cause de certains aspects archaïques du cadre légal, qui s'appuie sur des technologies datant d'il y a 30 à 50 ans. Les normes de consommation énergétique, d'émission de CO₂, de particules, de pollution... n'encouragent pas la modernisation des infrastructures. A l'heure actuelle, il est toujours permis de polluer si l'on se contente de suivre les normes. Cela doit changer : je milite auprès du monde politique pour que les standards environnementaux et les normes énergétiques et écologiques soient adaptés à ce que la technologie permet aujourd'hui. Sur certains plans, nous pourrions être cinq fois plus sévères puisque la technologie permet d'être cinq fois plus efficient et propre. Moderniser le cadre légal permettrait de créer un besoin et l'émergence de ces nouvelles technologies sur le marché.

Ce cadre légal doit aussi être envisagé sous l'angle des autorisations. Un exemple : celui de la voiture électrique. Il faudrait pouvoir décharger la batterie sur le réseau électrique durant les pics de consommation, par exemple entre 19h et 20h, l'heure où l'on cuisine, chauffe, éclaire, regarde la télévision... Si toutes les voitures électriques étaient connectées sur le réseau et se déchargeaient lors de ces pics, avec des prises adaptées, le choc de ces pics serait bien mieux absorbé, sans la nécessité de produire plus. Ensuite, lorsque l'activité baisse une fois la nuit tombée, les voitures rechargent. Seulement, cette solution est interdite d'une part, et d'autre part les bornes ne permettent pas ce transfert. Il est urgent de permettre aux véhicules électriques de participer à la régulation du réseau.

Je vous donne un autre exemple qui touche les collectivités : les marchés publics du transport. Acheter un bus diesel revient moins cher qu'acheter un bus électrique. Mais sur une durée de vie de 10 ans, le bus diesel va coûter 400 000 dollars, soit 350 000 euros de plus que le bus électrique. Il faut donc absolument que les règles des marchés publics permettent, ou même obligent de considérer la durée de vie et son coût dans son ensemble. Ces changements de perception nous permettront d'obtenir des transformations écologiques majeures.

La fondation prévoit de publier un guide cet été, destiné aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements : quelle forme prendra-t-il ?

Ce guide sera numérique, avec un site dédié et des recherches par mot-clé pour identifier les solutions

« Je milite auprès du monde politique pour que les standards environnementaux et les normes énergétiques et écologiques soient adaptées à ce que la technologie permet aujourd'hui »

correspondant à la problématique recherchée, par exemple énergie, pollution, fabrication, cycle de vie, mais aussi eau, agriculture, industrie, mobilité, construction... Un algorithme permettra de recenser les solutions susceptibles de correspondre. Cette plateforme sera entièrement gratuite.

Que comportera la partie destinée aux gouvernements ?

La partie destinée aux gouvernements se nomme le « Cleanprint ». Nous passons les 1180 solutions labellisées aujourd'hui au crible des besoins d'un pays. Ce travail peut aussi être décliné à l'échelle de chaque territoire, pour les grandes villes et les régions. C'est aussi une cartographie de ce que les solutions peuvent apporter, accompagnée d'une analyse en termes de réduction de gaz à effet de serre, de réduction de pollution, en termes d'économies de ressources, d'efficacité énergétique et de croissance économique.

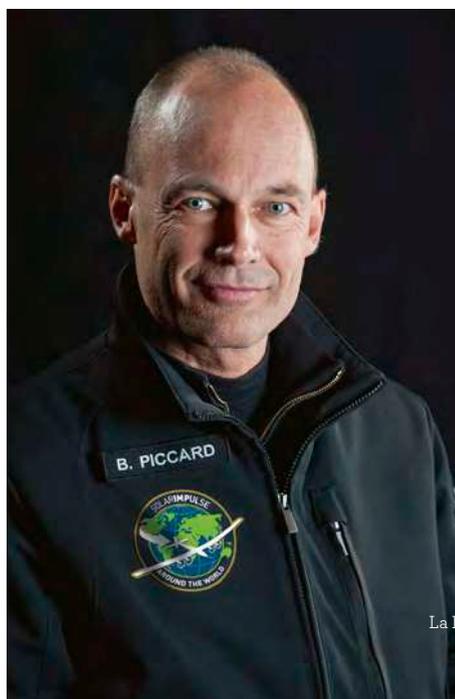
Pour terminer, je souhaiterais vous poser deux questions sur les débats en cours. D'abord, comment avez-vous perçu la séquence de la convention citoyenne et le projet de loi climat ?

La bonne volonté était manifeste chez les participants, mais j'ai regretté que l'approche, encore une fois, ait consisté à soulever les problèmes sans étudier quelles solutions rentables existent déjà. Les 1000 solutions labellisées sont arrivées justes trop tard. J'aurais aimé pouvoir les présenter à la Convention citoyenne. Cela aurait permis d'aller plus dans le concret. La loi climat aurait ainsi pu devenir plus ambitieuse.

Pour terminer, les débats sont vifs aujourd'hui autour de la question énergétique, sur la place du nucléaire, le développement de l'éolien... Est-on en train de faire fausse route ?

J'ai le sentiment que l'on n'a pas encore pris conscience du fait que les énergies renouvelables sont devenues deux à trois fois moins chères que le nucléaire aujourd'hui. Par conséquent, on continue à se demander si le nucléaire est une bonne ou une mauvaise chose, ce qui devient finalement une querelle de chapelles. Nous pourrions plutôt nous demander si le nucléaire va rester rentable, quand on voit que sur la moitié de l'Europe, le solaire est déjà à 1,5 centime le kilowattheure, c'est-à-dire quatre à cinq fois moins cher que le nucléaire. L'éolien offshore coûte deux fois moins cher que le nucléaire. Aujourd'hui, notre politique énergétique devrait fonctionner sur deux piliers que sont le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. En moyenne,

75% de l'énergie produite est gaspillée. Si l'on parvenait à produire la moitié de nos besoins actuels avec des sources renouvelables et que l'on devenait deux fois plus efficient grâce aux nouvelles technologies, ce serait suffisant. D'autant plus que nous commençons à avoir de nombreuses solutions de stockage pour les énergies propres intermittentes, comme l'hydrogène. Nous disposons d'une énorme marge de manœuvre. Il reste à le faire, et le plus rapidement sera le mieux. ●



TRIBUNES

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS



Biodegradable



Compostable



Recyclable

Limiter la consommation, le gaspillage des ressources et maîtriser la production de déchets sont les piliers de l'économie circulaire. Elle implique un changement de paradigme qui, en augmentant l'efficacité de l'économie des produits, permettrait une réduction globale de son impact sur l'environnement

Après la révolution industrielle, la société de consommation qui s'est installée a augmenté de façon très importante son prélèvement sur les ressources naturelles. Les Nations Unies estiment qu'il a été multiplié par dix, et que la croissance démographique, le boom de la consommation dans les pays développés et son accroissement dans les pays émergents vont conduire à un épuisement des ressources qui commencera à se faire sentir dès les années 2050, sauf à réussir, d'ici là, une transformation profonde des modes de vie.

L'économie circulaire est un domaine qui s'appuie sur une volonté gouvernementale mais aussi sur les politiques territoriales. Les Régions ont notamment un rôle crucial à jouer pour mettre en place l'organisation et le fonctionnement des politiques publiques et leur mise en œuvre par tous les acteurs locaux.

Cette économie se déploie dans trois domaines : la production et l'offre de biens et de services ; la consommation des citoyens ; la gestion des déchets. Elle a des exigences :

- Un approvisionnement durable des ressources pour l'énergie et les matières premières minières, pour l'exploitation agricole et forestière, aussi bien pour les achats personnels que pour les collectivités
- L'écoconception des produits, biens et services, pour veiller à ce que leur cycle de vie minimise son impact environnemental
- La « symbiose industrielle » ou écologie industrielle et territoriale, qui veut optimiser les ressources d'un territoire et ses équipements et expertises
- Une économie de « fonctionnalité » qui préfère l'usage à la possession et encourage le partage d'usage de produits et services.
- La consommation responsable, qui implique au premier chef le citoyen, consommateur ou acteur économique . La lutte contre l'obsolescence et l'allongement de la durée d'usage de biens et services, un recours amélioré à la réparation et au réemploi
- La gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage qui permet de boucler la boucle en valorisant les matières premières qui en sont issues.

LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES PAR LA RELANCE « CIRCULAIRE » DE NOTRE ÉCONOMIE

François-Michel LAMBERT

- ▶ Député Libertés et territoires des Bouches-du-Rhône
- ▶ Membre de la commission du Développement durable
- ▶ Vice-président du groupe d'études Économie verte et économie circulaire
- ▶ Président de l'Institut national de l'économie circulaire



La crise sanitaire COVID19 a révélé des conséquences socio-économiques immenses. La non-soutenabilité de notre modèle de développement actuel s'aggravera avec près de 10 milliards d'humains en 2050, consommant deux fois plus de ressources naturelles qu'actuellement, soit l'équivalent de 3 planètes Terre. Nous devons mettre les enjeux de soutenabilité et de résilience au cœur de nos modèles socio-économiques, sous peine d'être confrontés à d'autres crises d'envergure.

Notre économie et nos territoires sont très largement dépendants de flux stratégiques et incertains. Les ruptures d'approvisionnement sur l'ensemble des ressources, disponibles en stocks limités et en très forte concurrence, sont des signaux d'alerte.

L'économie circulaire permet d'apporter des solutions concrètes à ces enjeux.

En se centrant sur la sobriété, l'économie circulaire permet de réduire fortement notre consommation de ressources et donc la dépendance de nos territoires aux flux importés. En organisant ces flux de manière intelligente et dans une logique de proximité, elle permet d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et de créer des boucles de valorisation créatrices de valeur socio-économique et environnementale.

Véritable levier de relocalisation de l'activité et de création d'emplois au sein des territoires, l'économie circulaire stimule le développement économique local via l'optimisation des ressources et les circuits de proximité. En limitant la dépendance des territoires aux approvisionnements extérieurs et en améliorant la logistique des flux, elle contribue à améliorer leur résilience vis-à-vis de contraintes ou crises exogènes.

Construire sa stratégie territoriale d'économie circulaire

La diversité des territoires et de leur contexte socio-économique et environnemental, implique de trouver des solutions adaptées et intégrées. Pour mettre en place un modèle de territoire circulaire résilient, pour des solutions immédiates et opérationnelles et des opportunités de développement profitables à l'ensemble des écosystèmes locaux, il faut agir sur 5 axes :

• Approvisionnement durable

Développer la consommation responsable à l'échelle du territoire, en s'appuyant sur le rôle d'exemplarité des acteurs

« Véritable levier de relocalisation de l'activité et de création d'emplois au sein des territoires, l'économie circulaire stimule le développement économique local via l'optimisation des ressources et les circuits de proximité »

publics via la commande publique : circuits de proximité, monnaies complémentaires, promotion des matières et des énergies renouvelables disponibles localement.

• Eco-conception

Optimiser dès la conception l'efficacité d'usage d'un bien, réduire son impact environnemental et sanitaire sur l'ensemble du cycle de vie. En intégrant l'éco-conception aux plans d'aménagement du territoire, les collectivités renforcent la résilience et la viabilité de leurs investissements sur le long terme.

• Ecologie industrielle et territoriale

Optimiser les flux de matière et d'énergie à l'échelle du territoire en développant des synergies entre les acteurs économiques. La mise en œuvre de synergies intersectorielles pour décroisser les silos économiques traditionnels renforce la compétitivité du tissu industriel et limite la dépendance aux importations.

• Territoire du partage

Optimiser l'usage des biens et ressources, en favorisant le partage entre plusieurs usagers, par l'économie de fonctionnalité et l'économie collaborative. En mettant en place des réseaux et plateformes, physiques ou immatérielles, les collectivités stimulent ces partages.

• Territoire 3R

Réduire, réutiliser et recycler, s'inscrit dans une optique de réduction du gaspillage et de gestion efficace des déchets, par la prévention, le tri et collecte sélective et la valorisation optimisée des déchets. Le territoire en fait son fondement pour « boucler la boucle » et transformer les déchets en ressources. ●

STABILITÉ ET VISIBILITÉ : LA RECETTE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ABOUTIE

Marta de CIDRAC

- ▶ Sénatrice LR des Yvelines
- ▶ Vice-présidente de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires européennes



À l'occasion du projet de loi Climat et résilience, le Parlement débat à nouveau d'économie circulaire.

Avec la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), la France s'est dotée de dispositions fortes et d'objectifs ambitieux, pour rompre avec une logique linéaire qui ne correspond plus aux nouveaux modes de consommation. Le travail réalisé au Sénat, toutes tendances politiques confondues, a été conséquent pour renforcer ce texte.

Plus d'un an après sa promulgation, il faut espérer que son rythme d'application s'accélère ; plusieurs décrets qui devaient paraître en ce début d'année sont très attendus car ils touchent des secteurs majeurs.

Rapporteuse de ces deux textes, je remarque que le projet de loi Climat et résilience actuellement en discussion commet l'écueil de revenir sur des questions qui ont pu être tranchées il y a quelques mois seulement. Or, notre premier objectif doit être de donner la stabilité et la visibilité nécessaires à une bonne application de la loi.

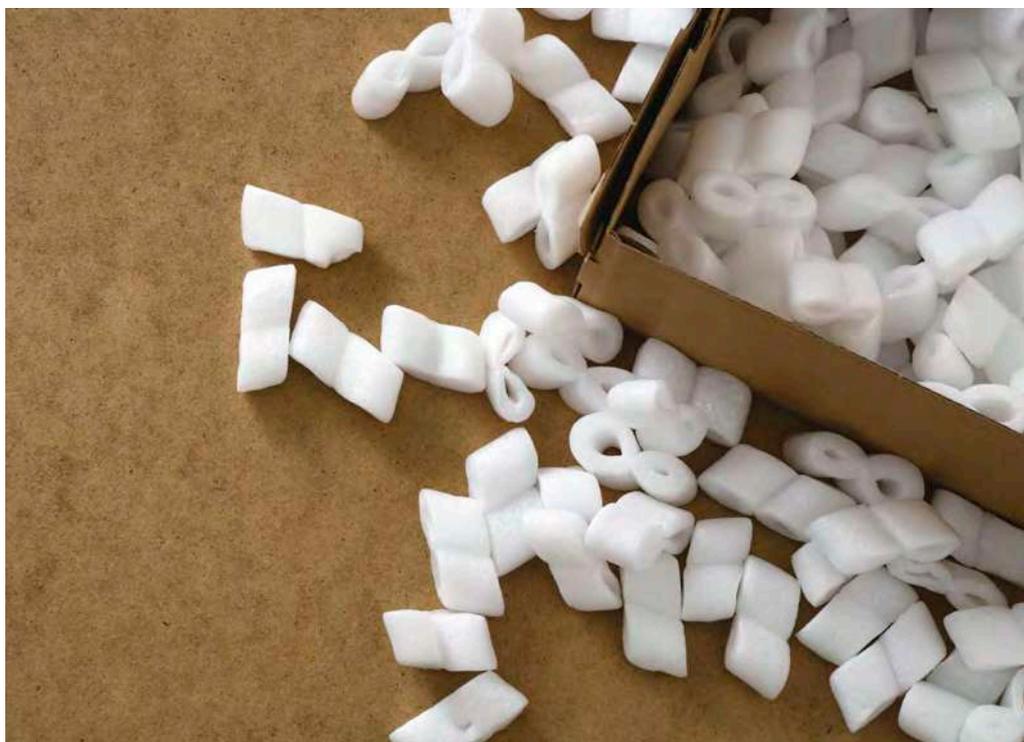
Le recyclage des emballages en polystyrène styrénique est un bon exemple de cet objectif que je souhaite atteindre. La loi du 10 février 2020 avait fixé l'horizon de 2025 à ce secteur pour créer une filière de recyclage ou proposer une alternative. Ce cap permettait à des innovations de faire toutes leurs preuves, puisque des projets de recyclage chimique sont en cours de développement. Des pépites françaises sont pleinement engagées dans ce processus qui pourrait véritablement bouleverser notre approche des déchets. C'est aussi et surtout un moyen de concilier transition écologique et transition économique. Il est donc essentiel de maintenir ce calendrier, et c'est pourquoi j'ai souhaité réaffirmer la position inscrite dans la loi AGEC : seuls les emballages en polystyrène

styrénique dans l'incapacité d'intégrer une filière de recyclage seront interdits en 2025.

Il en est de même pour l'expérimentation du « Oui Pub » inscrite dans le projet de loi initial. Nous nous étions déjà interrogés sur une telle opportunité au moment de la loi AGEC, qui a finalement privilégié un renforcement du dispositif « Stop Pub » à compter du 1er janvier 2021. Les auditions que j'avais menées à l'époque en tant que rapporteure m'avaient démontré que le « Stop Pub » était beaucoup plus consensuel, mais aussi moins stigmatisant car il valorise les bonnes pratiques. Les éléments du débat sont donc bien connus, et il semble inopportun de revenir sur le consensus établi il y a un peu plus d'un an et qui avait été validé par nos deux assemblées.

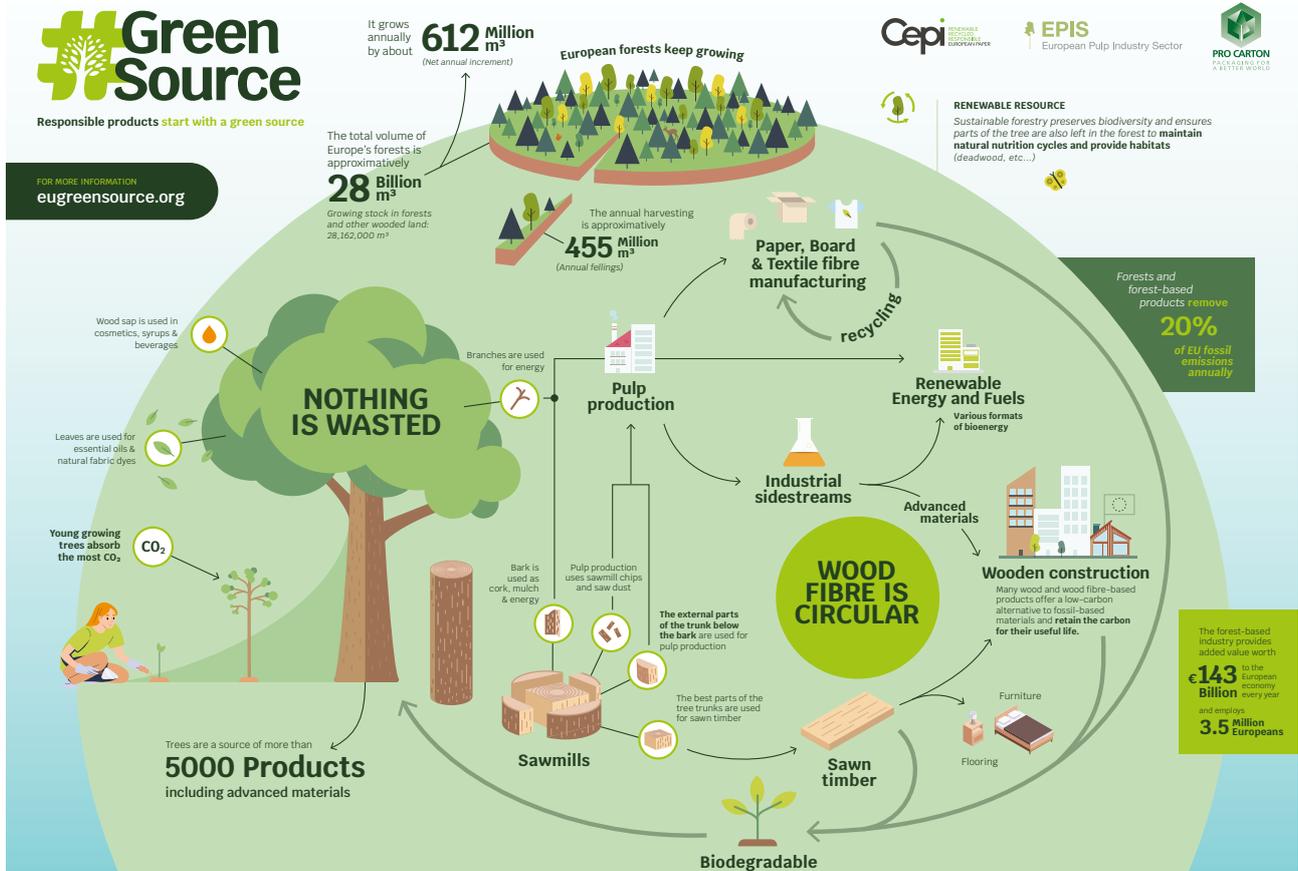
Ainsi, à l'image de nombreux autres domaines, l'économie circulaire souffre de l'instabilité législative, qui complique la tâche des acteurs économiques. Surtout, elle nuit à notre efficacité en matière écologique car elle ne permet pas aux lois et règlements de faire leurs preuves, au-delà des effets d'annonces.

« La loi AGEC permet à l'ensemble des filières de s'inscrire dans cette dynamique de l'économie circulaire nécessaire pour la pleine transition écologique de notre économie »



Je souhaite donc que la priorité soit donnée à une application pleine et entière de la loi AGEC, et à son évaluation. Une méthode saine, qui ne freine pas pour autant l'ambition ; une méthode qui permet à l'ensemble des filières de s'inscrire dans cette dynamique de l'économie circulaire, nécessaire pour la pleine transition écologique de notre économie. ●

Cepi, the European association representing the paper industry



European pulp and paper industry – a multiple circularity champion

Our industry is up to the challenge. The carbon neutrality objective requires the European pulp and paper industry to become even more sustainable, efficient and innovative. It demands that we continue on our transformational journey while maintaining our international competitiveness.

We deliver climate benefits for society. The European paper industry has already delivered a successful decoupling of carbon emissions from economic growth, reducing carbon emissions by 27% from 2005 to date and proved the climate friendliness of its products thanks to renewable, certified raw materials and a world class performance in recycling. Deeply rooted in our society, we provide skilled jobs and solutions to every economic sector. In this spirit of transformation and circularity, our CEO Initiative sets the

path for the pulp and paper industry to become the most competitive and sustainable provider of solutions for a climate-neutral Europe in 2050.

We are driving collaboration for solutions. A joint strategic vision with the forest sector including state and private forest owners and other forest-based industries complements our climate strategy as we share the wood raw material in a resource-efficient and responsible way. Pulp and paper industry's share is only 16.1% of the total wood removals in Europe (JRC, 2019) and, whilst less is harvested than grows, forest resources are continuously growing in Europe. Every single year forest resource increase and cool down the climate. We combine this in a unique way with an extensive use of "urban forests" in our recycling

operations. Our vision is reinforced by the industrial transformation master plan with other European industries sharing need for clean energy at a cost competitive price.

We are ready to improve even where we are already best in class. Reaching climate neutrality will require acting systematically across value chains and sectors. This is why we have started a cross-industry alliance, 4evergreen, to boost the contribution of fibre-based packaging in a circular and sustainable economy that minimises climate and environmental impact. This collaboration is one more part of our comprehensive consumer-centred approach to climate mitigation, so that we can do our part in Europe's transition to climate neutrality by 2050. Europe needs a wise policy to support us and others in this transition.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR DE BONNS RAILS

Stéphanie KERBARH

- ▶ Députée LaREM de la Seine-Maritime
- ▶ Secrétaire de la commission du Développement durable et de l'Aménagement
- ▶ Présidente du groupe d'études RSE-responsabilité sociale des entreprises



La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) a véritablement fait entrer la France dans une économie écologiquement plus responsable.

C'est une loi majeure de ce quinquennat qui va profondément modifier notre manière de produire et de consommer. La dynamique est lancée et les ambitions sont nombreuses : réduire notre production de déchets, transformer nos déchets en ressources, incorporer davantage de matière recyclée dans les produits, lutter contre la pollution plastique, allonger la durée de vie des produits...

Nous ne parlons plus seulement de gestion des déchets, laquelle induit simplement un traitement de la fin de vie du produit. Mais nous parlons dorénavant d'économie circulaire, ce qui comprend un traitement du produit depuis sa conception jusqu'à sa fin de vie.

Cette réflexion doit avoir lieu dès la phase d'approvisionnement en matières premières. C'est tout le sens de la réforme du code minier en cours d'élaboration. Ainsi, il est nécessaire de développer des projets miniers plus respectueux des impacts environnementaux, économiques, sanitaires et sociaux.

Ensuite, l'outil productif doit se transformer pour intégrer davantage l'éco-conception dans la production. Il est toujours nécessaire de rappeler que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Ainsi, avec la loi économie circulaire, les industriels devront se poser les questions de recyclabilité des matériaux utilisés, de réparabilité et de réemploi du produit, d'incorporation de matières premières renouvelables... L'objectif, in fine, est d'éviter une production de déchets trop importante à la fin du cycle de vie du produit et ainsi réduire son impact environnemental. Cette phase doit absolument être anticipée au moment de la création du bien.

Puis vient l'étape de production. Il est alors nécessaire d'optimiser les ressources d'un territoire. Il n'est pas souhaitable qu'un produit

fasse le tour du monde pour être fabriqué, et ensuite consommé à l'autre bout de la planète. C'est pourquoi l'Etat doit faire tout son possible pour conserver nos pépites industrielles sur notre sol. L'usine de la Chapelle Darblay, en Normandie, est un cas symptomatique de cette problématique. Comment la dernière usine de papier recyclé en France pourrait-elle fermer ses portes alors même que l'usine est performante et que les besoins régionaux en papier recyclé sont massifs ? Notre volonté politique doit s'affirmer pour développer davantage d'économie circulaire en France.

Enfin, notre manière de consommer doit évoluer. Par exemple, est-il nécessaire de posséder une

perceuse ou un appareil à raclette que nous utilisons trois fois par an ? N'est-il pas plus pertinent de passer dans certains cas à une économie de la fonctionnalité ?

Plus de 100 mesures inscrites dans la loi se mettent progressivement en œuvre pour transformer profondément notre société. Cela prend évidemment du temps mais les objectifs sont clairement affichés : diminuer de 15 % les déchets produits par habitant et réduire de moitié la mise sur le marché de bouteilles en plastique d'ici à 2030, ou encore supprimer les emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. A ce stade, 42 % de la loi a été mise en œuvre mais celle-ci va continuer à se déployer au cours des prochains mois.

A chaque acteur de s'en saisir ! ●



« La dynamique est lancée et les ambitions sont nombreuses : réduire notre production de déchets, transformer nos déchets en ressources, incorporer davantage de matière recyclée dans les produits, lutter contre la pollution plastique, allonger la durée de vie des produits »

LOI « ÉCONOMIE CIRCULAIRE », L'EFFICACITÉ DANS LES SOLUTIONS DE PROXIMITÉ

Anne-Catherine LOISIER

- ▶ Sénatrice Ratt. UC de la Côte-d'Or
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires économiques



En tant que rapporteure pour avis de la Commission des Affaires économiques sur ce texte, j'ai pu approfondir ce sujet attendu et nécessaire. L'économie circulaire, jusque-là abordée par petites touches dans divers textes se voyait enfin consacrer une loi spécifique.

Plusieurs mesures allaient dans le bon sens, en matière d'information du consommateur, d'interdiction d'élimination des invendus, de réparabilité, de disponibilité des pièces détachées, d'élargissement des REP, de reprise des produits usagés ou encore d'éco-modulation.

Des défis importants restaient pourtant à saisir :

- Tout d'abord en matière de prévention des déchets. Le meilleur des déchets reste celui qu'on ne produit pas !

La loi a renforcé certaines contraintes aux producteurs mais n'est pas allée jusqu'à préconiser des mesures fortes pour lutter par exemple contre le suremballage, décrié mais toujours largement pratiqué !

C'est également le cas pour les conseils de bonnes pratiques d'entretien et d'usages aux consommateurs, toujours trop faibles. Pour autant, nous le savons, il nous faut aujourd'hui changer les comportements en « profondeur », responsabiliser davantage le citoyen-consommateur.

- Second défi : optimiser la collecte, le tri et le recyclage de tous

les déchets ! Et pour cela quels meilleurs outils que l'extension des consignes de tri dans tous les espaces publics et privés ou encore la gestion globale des déchets sur l'ensemble du territoire par les collectivités locales !

Pour une majorité du Sénat, et des élus locaux, la consigne pour recyclage des bouteilles plastiques était une « fausse bonne idée » dont les conséquences pourraient être préjudiciables aux initiatives de gestion globale des déchets dans les territoires.

Sous prétexte de permettre la collecte de 90% des bouteilles plastiques d'ici 2029, elle :

- «cautionnerait» la poursuite de l'usage du plastique pour les industriels de la boisson,
- mettrait à la charge du consommateur un coût supplémentaire,
- induirait une démultiplication des circuits de collectes (et donc du bilan carbone),
- déstabiliserait techniquement et financièrement les services publics existants, assurant la gestion globale de tous les déchets.

Certes, le système actuel de collecte doit être amélioré, mais il est fondé sur un maillage territorial, construit et modernisé depuis plus de 20 ans, par les collectivités de proximité, responsables, réactives et innovantes.

Des efforts financiers colossaux ont été mobilisés pour mutualiser des dispositifs de collectes, tris et recyclages, permettant la prise en charge de l'ensemble des déchets des ménages, sur les territoires, à des coûts soutenables pour les contribuables locaux.

L'extension des consignes de tri, en cours de déploiement, le tri 5 flux en hors-foyer, insuffisamment répandu dans les commerces et entreprises, doivent faciliter la collecte et améliorer les performances, déjà proches des 90 % dans certains territoires innovants.

Pour développer les dispositifs de proximité existants, mutualisés et efficaces, tant d'un point de vue économique qu'écologique, nous comptons sur une vigilance particulière à l'égard de la gouvernance des éco-organismes, et singulièrement CITEO, qui doit renforcer sa collégialité et ses efforts pour soutenir les collectivités compétentes. ●

« Le système actuel de collecte doit être amélioré, mais il est fondé sur un maillage territorial, construit et modernisé depuis plus de 20 ans, par les collectivités de proximité, responsables, réactives et innovantes »



UN INDISPENSABLE CHANGEMENT DES MODÈLES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

Michel VIALAY

- ▶ Député LR des Yvelines
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre du groupe d'études Économie verte et économie circulaire



Le cycle « Produire - Consommer - Jeter », qui a prévalu depuis le début des années 50, a généré une surexploitation des ressources de la planète et des effets considérables sur notre environnement.

La prise de conscience est unanime quant à la nécessité d'évoluer vers un modèle d'économie circulaire et, comme toute séquence de rupture, elle implique une volonté politique forte face aux pressions multiples qui s'exercent pour limiter la portée des changements.

Aussi, on peut regretter que la loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) ait été velléitaire sur des sujets qui, pourtant, impactent fortement la santé publique ou la biodiversité.

Ainsi, en incitant à toujours plus de recyclage du plastique alimentaire, on invite massivement les industriels à investir fortement dans ce secteur et donc à produire toujours plus, quand le bon sens serait de les accompagner dans la mutation de leurs outils de production de plastique pour en réduire les volumes au bénéfice de matériaux inertes.

Par exemple, en remplaçant les 12 milliards de bouteilles d'eau et de sodas en plastique qui sont vendues chaque année en France par des bouteilles en verre, consignées, système qui existait encore il y a quelques années dans notre pays.

L'enjeu est important, car les contenants plastiques ne sont jamais inertes et sont porteurs de perturbateurs endocriniens, dont le lien avec de nombreuses pathologies est établi, telles que les cancers, l'obésité, le diabète, les maladies thyroïdiennes, les troubles de la fertilité, les malformations génitales, les maladies neuro-développementales, ... Une étude en fait ressortir un coût de 163 milliards d'euros annuels pour l'Europe ! (AN - rapport d'information n°2452).

La gestion des déchets est une autre exigence de l'économie circulaire. À ce titre, généraliser le plus possible un système de

consigne permet de donner de la valeur aux déchets, et donc d'être plus incitatif à l'acte citoyen de rapporter les produits dont on a fait usage.

Là aussi, la loi AGEC aurait dû s'inscrire plus résolument dans une logique « pollueur / payeur », au bénéfice du recyclage des matériaux concernés, mais aussi de la biodiversité.

Par exemple, les dépôts sauvages de déchets de toutes sortes qui apparaissent toujours plus dans les paysages français, notamment des déchets issus du secteur du bâtiment et des travaux publics, polluent gravement notre environnement, et les élus locaux sont très démunis.

Instaurer une éco-contribution à l'achat desdits matériaux et, en contrepartie, rendre les décharges publiques accessibles gratuitement aux entrepreneurs et aux particuliers pour y déposer ces déchets, aurait été de bon sens.

Quel regret que le débat sur ce sujet ait été refusé alors qu'il permettrait de lutter efficacement contre ce fléau.

Nous savons tous que le changement de nos modèles de production et de consommation est indispensable, et qu'il appelle



« le changement de nos modèles de production et de consommation est indispensable et appelle à des évolutions systémiques en profondeur »

à des évolutions systémiques en profondeur.

Mais il est aussi capital que les nécessaires mutations industrielles et comportementales soient explicitées, que les orientations retenues soient partagées, et surtout que les dispositifs prévus intègrent l'accompagnement des transitions.

L'économie circulaire participe du développement durable. Il nous faut juste être volontaires et agir collectivement ! ●

RÉDUIRE D'ABORD DRASTIQUEMENT LA CONSOMMATION

Loïc PRUDHOMME

- ▶ Député LFI de la Gironde
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre de l'OPECST



Le 7 mai dernier a été malheureusement identifié comme étant le jour du dépassement de l'année 2021 : entre le 1er janvier et le 7 mai, la population terrestre a utilisé toutes les ressources que les écosystèmes de la planète peuvent produire en un an. Chaque année, ce jour du dépassement arrive un peu plus tôt, indiquant que nos sociétés sont sur une trajectoire mortifère et non pas vertueuse.

Nos sociétés de surconsommation nous conduisent droit dans le mur et d'aucuns prétendent que l'on pourrait régler nos problèmes grâce à l'économie circulaire. Je ne suis pas de cet avis. Pour moi, l'économie circulaire ne peut résoudre le problème de l'épuisement des ressources en matière première qu'en deuxième instance, en premier lieu il convient de réduire drastiquement notre consommation et donc nos déchets.

Pourtant, en France, la politique menée depuis des décennies ne prend pas les décisions courageuses qui s'imposent pour faire réduire le volume des déchets. La responsabilité de la consommation et de la protection de l'environnement est rejetée en permanence sur l'individu, alors que les prises de position décisives se jouent au niveau du Gouvernement. Il s'agit dorénavant de responsabiliser les acteurs sans culpabiliser les individus.

Même si le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, il restera toujours des déchets à traiter, et en cela l'économie circulaire a toute sa place. Il est évident que dans ce cadre, il est primordial d'accorder une place plus importante à la réparation, au réemploi et pour finir au recyclage dans la gestion des déchets. Pour cela

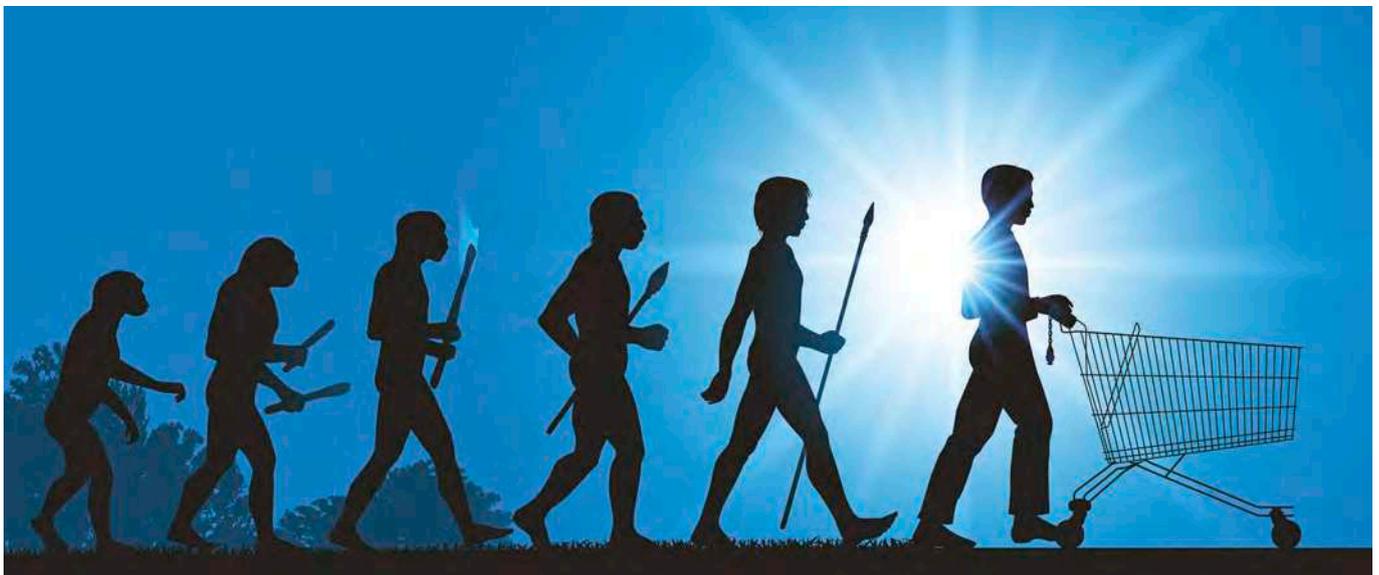
il est nécessaire de nous séparer de l'idéologie de l'usage unique et de nous tourner vers des systèmes pérennes, de consigne notamment, qui existaient auparavant et qui ont été abandonnés au profit du plastique.

Pour arriver à une sobriété dans l'usage des ressources, il convient de faire appel à la législation. En effet, les engagements volontaires ont prouvé dans bien des secteurs leur totale inutilité, voire leur dangerosité, compte tenu qu'ils nous font perdre un temps précieux car les industriels ne les respectent quasiment jamais. De plus, il est nécessaire d'avoir recours à un cadre législatif contraignant car, les constructeurs et les producteurs pollueurs n'auront aucun scrupule à ne pas respecter des textes qui font pourtant déjà partie de la législation française, lorsqu'il n'y a pas de sanction prévue en cas de non-respect. Ce cadre législatif contraignant doit être complété et renforcé par des mesures concernant la durée de vie des produits et plus généralement l'obsolescence programmée. Il est nécessaire d'allonger la garantie légale des produits et donc leur cycle de vie.

« Nous devons repenser l'entièreté de la chaîne de production, du processus de conception à la fin de vie et au réemploi des déchets »

Le changement des modes de production et de distribution a fait oublier aux entreprises leur capacité d'autrefois à produire des objets durables et résistants, il est temps pour elles de s'y remettre. Il est ainsi indispensable de contraindre les industriels à améliorer leur processus de production.

Rejeter la faute sur le consommateur et sur la gestion individuelle des déchets n'est pas la solution. Nous devons repenser l'entièreté de la chaîne de production, du processus de conception à la fin de vie et au réemploi des déchets. Nous devons désormais nous tourner vers une politique du suffisant et non de l'excès et favoriser une écologie de l'utilité plutôt qu'une économie de la futilité. ●



ALIMENTATION ANIMALE ET BIEN-ÊTRE ANIMAL, DES ENJEUX CONTEMPORAINS



Plusieurs textes de loi ont mis en avant, ces dernières années, la nécessité de développer la notion de bien-être animal. Les élevages, les poules en batterie, les abattoirs ont fait l'objet d'attentions particulières, notamment au sein de l'hémicycle, au cours de ces dernières années.

Fin 2016, Olivier Falorni dépose une première proposition de loi destinée à améliorer les conditions d'abattage. La pression des consommateurs et des associations, grandissante ces dernières années, a nécessité de développer un environnement différent pour le dernier trajet des animaux. Au fil des années, plusieurs grands groupes parmi lesquels Novotel, Super U, Monoprix ou encore Intermarché, se sont par exemple engagés à ne plus vendre d'œufs de poules élevées en batterie.

Une dynamique s'est engagée, renforcée en octobre 2018 par la loi sur l'agriculture et l'alimentation (Egalim) « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ». Cette loi a instauré plusieurs mesures destinées à assurer un meilleur bien-être animal, doublant les peines encourues en cas de maltraitance animale. L'Europe n'est pas en reste avec une réglementation protectrice du bien être animal, qu'il s'agisse de l'agriculture, des transports ou de la recherche. Enfin, les organismes interprofessionnels, tels Interbev ou la FNSEA, mettent eux aussi l'accent sur ces problématiques pour répondre aux aspirations d'une société qui s'intéresse de plus en plus au circuit de son alimentation, de la fourche à la fourchette.

Mais toutes les réglementations en vigueur peinent encore à être pleinement appliquées, à cause de la disparité des normes, du manque de contrôles et d'une coopération encore insuffisance au sein de l'Union.

LA MALTRAITANCE SE CONDAMNE, LE BIEN-ÊTRE ANIMAL S'ACCOMPAGNE

Julien DENORMANDIE

► Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation



A lors que la réflexion éthique autour du bien-être animal se construit depuis plusieurs années maintenant, ce sujet est désormais une préoccupation majeure de nos concitoyens et un véritable enjeu de politique publique. Les parlementaires ont su se saisir de cette question et dépasser le registre de l'émotion pour proposer des solutions opérationnelles qui nous permettent d'obtenir des avancées. Mais c'est aussi grâce à l'ensemble des professionnels de la santé des animaux, notamment les vétérinaires, et aux interprofessions, qui ont mené une réflexion importante, que nous continuons d'avancer sur ce sujet.

Or, parfois, les termes du débat sont mal posés. Trop souvent « maltraitance » et « bien-être animal » sont encore confondus, ce qui génère des incompréhensions. Ce sont pourtant deux sujets différents. Si le bien-être des animaux s'accompagne, la maltraitance, elle, doit être condamnée.

La maltraitance, j'en fais un véritable combat. La première des maltraitements, c'est d'abord l'abandon des animaux de compagnie. Un animal est un être vivant. Il n'est ni un jouet ni un consommable. En devenir propriétaire c'est en être responsable. Ainsi, comment accepter que plus de 100 000 animaux de compagnie soient abandonnés chaque année dans notre pays ? Face à ce constat, nous avons la volonté forte d'agir concrètement, avec pragmatisme. Il

s'agit de sensibiliser le grand public, d'accompagner les petites structures qui recueillent les animaux partout sur le territoire et de sanctionner lorsque c'est nécessaire. C'est tout l'objet du plan de lutte contre l'abandon des animaux de compagnie que j'ai présenté en décembre dernier. C'est aussi l'objet de la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale, portée par les parlementaires de la majorité. Enfin, une enveloppe de 20 millions d'euros est réservée à l'accompagnement des refuges dans le plan France Relance.

L'accompagnement du bien-être animal est par ailleurs au cœur de notre action. C'est absolument essentiel car, pour relever les enjeux qui se dressent devant nous sur ce sujet, il nous faut aller au-delà des slogans, des invectives et des dénonciations. L'important est de trouver des solutions réalistes, applicables et surtout efficaces. Les évolutions importantes en faveur du bien-être animal nécessitent d'investir, notamment dans le domaine de l'élevage. Ces investissements, il nous faut les accompagner sur le long terme, par le biais d'une politique fondée sur la raison et sur des mesures concrètes. Le plan France Relance constitue une formidable opportunité qui permet d'investir massivement pour avancer, notamment, sur la biosécurité et le bien-être animal dans les élevages, ou encore la modernisation des infrastructures d'abattage. Plus de 230 millions d'euros sont programmés pour ces mesures. Il s'agit d'avancer sur l'amélioration des conditions de vie des animaux, tout en préservant la diversité de nos élevages, parmi les plus qualitatifs au monde sur le plan sanitaire et en matière de durabilité, et en répondant

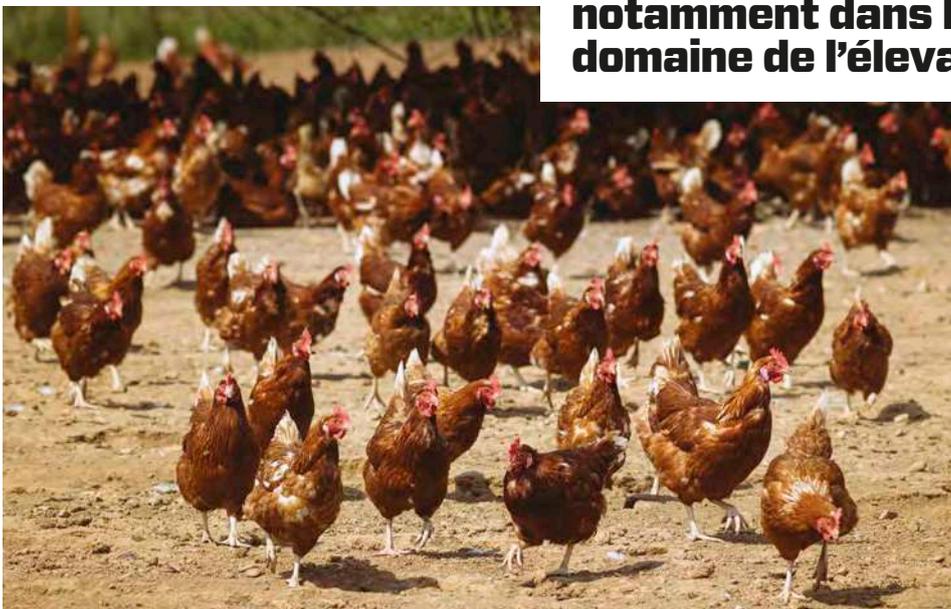
aux attentes légitimes de nos consommateurs.

Mais il ne faut pas faire d'amalgames. Les élevages en France restent de taille territoriale. Les élevages français de poulets, par exemple, accueillent en moyenne 40 000 volailles, un chiffre 3 fois inférieur aux autres pays européens, mais surtout 50 fois inférieur à celui du Brésil ou de l'Ukraine. C'est la même chose pour les élevages porcins : un

élevage, en France, c'est en moyenne 170 truies contre 10.000 en Amérique du Nord.

Face à ce débat de société majeur, ma priorité est donc de mettre en œuvre une démarche rigoureuse. Cela nécessite à la fois de lutter avec fermeté contre tous les actes de maltraitance, en particulier l'abandon des animaux de compagnie, mais aussi d'accompagner les évolutions en faveur du bien-être des animaux, en particulier par l'investissement. Pour relever ce défi, chacun de nous détient une partie de la solution. ●

« L'important est de trouver des solutions réalistes, applicables et surtout efficaces. Les évolutions importantes en faveur du bien-être animal nécessitent des investissements, notamment dans le domaine de l'élevage »



LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EST AU CŒUR DE LA VIE PROFESSIONNELLE DES ÉLEVEURS

Jean-Baptiste MOREAU

- ▶ Député LaREM de la Creuse
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du groupe d'études Condition animale



En juillet 2020 je me suis opposé au RIP pour les animaux, initié notamment par Hugo Clément et L214 et ma décision avait fait alors couler beaucoup d'encre, tant le sujet avait été médiatisé et incarné par des célébrités de tous horizons. J'ai même été traité d'assassin.

Pourtant, ma prise de position n'avait rien de surprenant et n'a pas bougé d'un iota.

En tant qu'éleveur de vaches limousines en Creuse et ancien président d'abattoir, la question du bien-être animal est au cœur de ma vie professionnelle depuis de très nombreuses années. Aussi étrange que cela puisse paraître, nous n'avons pas attendu, dans nos milieux, les associations type L214 pour dénoncer certaines pratiques dans les abattoirs. Les défaillances ont toujours été sanctionnées. D'ailleurs, on oublie souvent de dire que nous avons profondément évolué sur les techniques d'abattage et que les progrès sont incontestables. Les normes d'hygiène et de bien-être animal aussi ont évolué. Nos standards font partie des plus élevés.

Près de chez moi, en Creuse à Bourganeuf, un abattoir a même investi pour reproduire olfactivement une ferme afin que les animaux n'arrivent pas stressés. Le bien-être animal, c'est la garantie pour l'éleveur de pouvoir tirer le meilleur de ses animaux.



Ce que je dénonce, c'est que dès que nous parlons d'élevage, nous parlons abattage et maltraitance des animaux. Le sujet est passionné parfois, hystérisé souvent. A ce titre, je m'érige fermement contre les méthodes des associations abolitionnistes comme L214 qui font de leurs revendications de fin d'élevage intensif, le cheval de Troie d'une idéologie radicale visant à mettre un terme à toute exploitation animale. Je m'érige contre cette idéologie anthropomorphiste.

Pensez-vous que des associations L214 s'intéressent à ce qu'il adviendra d'un élevage qui a fait les frais de leurs vidéos sentimentalistes ? Pensez-vous que l'association aura pour intérêt le devenir économique (et psychologique) de l'éleveur ? Jamais. J'ai coutume de dire que très souvent, le mal-être animal est lié au mal-être de l'éleveur. Aucun éleveur n'aime disposer de conditions qui ne sont pas adéquates pour ses animaux. Tout simplement parce que les exigences des industriels et des consommateurs sont telles, que des animaux qui seraient maltraités ou présenteraient des troubles liés à un environnement non-optimal, ne seraient pas rentables pour l'éleveur. Les méthodes utilisées par L214 sont illégales et pénalement répressibles.

La question du bien-être animal est désormais intrinsèquement liée à la consommation de viande, habitude de consommation de plus en plus combattue, pire, caricaturée. Le végétarisme s'invite régulièrement dans les débats à l'Assemblée nationale : je me suis toujours opposé à l'obligation d'un menu végétarien quotidien ou hebdomadaire dans les cantines scolaires. D'abord parce que je suis viscéralement attaché à la liberté des collectivités territoriales

et parce que je considère que l'on fait un procès à la viande, alors même que nos éleveurs sont dans une situation dramatique. Oui la viande a un impact environnemental, mais parle-t-on des services environnementaux rendus par nos prairies et par nos bêtes ? Oui les externalités positives

sont supérieures aux externalités négatives de l'élevage !

Oui la viande, si elle est consommée à outrance a des impacts sur notre santé, mais dit-on que les Français consomment moins que la moyenne hebdomadaire préconisée par l'OMS et que la consommation de viande diminue depuis 10 ans ?

Je ne suis en rien opposé au développement des aliments à base de protéines végétales, si celui-ci ne se base pas sur des campagnes anti-viande qui font tant de mal à nos éleveurs et que cela ne trompe pas nos consommateurs. ●

« Je m'érige fermement contre les méthodes des associations abolitionnistes comme L214 qui font de leurs revendications de fin d'élevage intensif le cheval de Troie d'une idéologie radicale, visant à mettre un terme à toute exploitation animale »

PARVENIR À UN ÉQUILIBRE, SANS DÉMAGOGIE

Julien AUBERT

- ▶ Député LR de Vaucluse
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Membre de l'OPECST



Il existe une voie d'équilibre, qui consiste à défaire ces discours radicaux en considérant plutôt une vision de l'écologie résolument humaniste, contrairement à un activisme dogmatique qui considère l'Homme comme un perturbateur des écosystèmes.

L'élevage est devenu un cheval de bataille des antispécistes. Les excès de l'industrialisation et certains scandales ne doivent pas nous amener à la démagogie des abolitionnistes. Leur combat politique vise l'interdiction de l'élevage en utilisant habilement l'argument des émissions de gaz à effet de serre. La domestication d'un animal par un autre s'observe pourtant à de multiples occasions dans la Nature qu'ils prétendent défendre.

Avec l'élevage, les écologistes ciblent la consommation de viande. Accusée d'être polluante et créatrice de souffrance, criminalisée ou substituée, elle a amené à un climat de stigmatisation, « viande bashing », aux débats passionnés, voire à un activisme violent à l'endroit des agriculteurs et des professionnels de la viande.

Par ailleurs, sous couvert de progrès, de nouveaux acteurs ont dessiné une nouvelle filière économique de viandes artificielles. Ce monde alternatif est un affront à notre culture de la table, à des pans entiers de notre économie, sans compter le scepticisme de scientifiques sur les limites nutritives de ces denrées. Ainsi il était nécessaire, à l'occasion du projet de loi climat et résilience, de clarifier la position de l'État en proposant d'interdire expressément ces denrées en restauration publique, amendement que j'ai proposé et que la majorité a adopté.

Le discours radical sur la consommation de viande comme beaucoup des promesses écologistes, montre ses limites pour la mise en pratique : l'arrêt de la consommation de viande supposerait la libération de 13 millions de porcs et donc une compétition pour l'accès aux ressources alimentaires entre omnivores.

Cette écologie humaniste que je défends, c'est aussi ne pas refonder notre rapport à la nature en désignant des bouc-émissaires comme les chasseurs. Les écologistes viennent balayer d'un revers de la main un pan de tissu social rural, régulateur des écosystèmes et des générations de pratiques, en alimentant la mortifère opposition entre urbains et ruraux. Ils confondent malhonnêtement

toutes les pratiques traditionnelles de chasse (courre, gibier) ou de captivité (cirques, corridas) en imposant leur vision militante dans des territoires où ces pratiques sont enracinées depuis des générations. Ce militantisme anti-chasse, en s'attaquant à des pratiques marginales, tente d'aseptiser la société, et d'en éliminer la violence, en imaginant une Nature fantasmée sans prédateur et sans proie, mais s'avère nocif pour les activités agricoles comme de nombreux exemples le montrent avec la multiplication des sangliers et chevreuils.

Il faut avancer des pistes constructives, comme la proposition de loi pour un Code du Bien-être animal de Wallonie, issu d'un travail entamé avec mon mouvement, Oser La France. Extraire l'animal du code civil et lui conférer son propre code doit être un signal fort en matière de lutte contre la maltraitance des animaux. Celui-ci, en reprenant le critère de sensibilité pour les animaux, pose le principe d'une distinction entre la personne et l'animal.

Ne nous trompons pas de combat pour faire évoluer l'alimen-



« L'opinion est plus en plus sensible à la condition des animaux. Malheureusement, la récupération par des mouvements écologistes radicaux a exalté un discours antispéciste, parfois abolitionniste, en confondant sensibilité, émotion, conscience et intelligence »

tation, l'élevage et la cohabitation des hommes avec la nature. Il doit se centrer sur la rénovation d'un modèle productiviste et sur la souffrance inutile. Respecter les différences entre l'Homme et les animaux doit conduire à donner à l'Homme des responsabilités plus grandes pour protéger les animaux. ●

UNE QUESTION STRATÉGIQUE

Loïc DOMBREVAL

- ▶ Député LaREM des Alpes-Maritimes
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Président du groupe d'études Condition animale



Depuis les années 60, nous avons imposé à nos éleveurs un nouveau mode de production industriel combinant spécialisation, intensification et régionalisation. Ce modèle, en plus d'avoir altéré considérablement la qualité de vie des animaux d'élevage et ce, malgré les progrès de l'alimentation et de la médecine vétérinaire, rend plus vulnérables nos éleveurs, dépendants du cours des prix et des matières premières. Dans la course au toujours plus, toujours plus vite et toujours moins cher nous serons toujours en queue de peloton, au détriment du lien traditionnel qui nous unit avec nos animaux. Ces atteintes au bien-être animal, en plus d'être des impasses éthiques sont des impasses économiques.

Plus largement, c'est tout un ensemble de secteurs, de filières et d'organisations qui se retrouvent directement impactées par les évolutions de notre rapport à l'animal, faisant du bien-être animal une question véritablement stratégique.

Il est un enjeu de sauvegarde des filières, devant la menace de disparition de certaines activités devenues inacceptables socialement. La fin des animaux sauvages dans les cirques est un levier pour permettre une modernisation du spectacle vivant, et

sa protection contre un abandon progressif par des spectateurs dont les attentes ont évolué.

Bien-être animal stratégique, car véritable moteur de compétitivité, dont la France doit devenir cheffe de file. Nos productions régionales de qualité sont aujourd'hui valorisées socialement et économiquement grâce à l'image vertueuse qu'elles renvoient de notre relation avec la terre et le vivant, dont la bientraitance animale est l'emblème.

Le bien-être animal est également un formidable vecteur d'innovation. Notre utilisation excessive des animaux d'expérimentation, pointée du doigt par la Commission européenne, doit nous conduire à créer de nouveaux outils de substitution qui deviendront moteurs dans le domaine. Ces nouvelles contraintes sont autant d'occasion de résilience grâce au progrès technique, que nos scientifiques et nos instituts techniques sont en capacité d'impulser.

Les oppositions entre compétitivité économique et bien-être animal sont stériles mais régulières, et soulignent l'importance du politique pour les rendre compatibles. Il est de notre rôle de rendre les transitions vers le bien-être animal possibles et bénéfiques pour le tissu économique. Les outils de labellisation et d'information ont montré leur efficacité et doivent être davantage étendus. Notre responsabilité est de lutter contre les injonctions contradictoires pour nos concitoyens et les inégalités sociales liées à la demande croissante en bien-être animal. Nous devons financer ces transitions, en particulier du monde agricole, pour les rendre effectives mais surtout équitables.

L'inclusion inédite de la thématique du bien-être animal dans un Plan de relance témoigne du fait que le bien-être animal est, au-delà de l'évidence éthique, un véritable vecteur de dynamisme économique. Ces investissements doivent être renouvelés et amplifiés sur le temps long, poursuivant la synergie entre responsabilité et prospérité économique. ●

« L'inclusion inédite de la thématique du bien-être animal dans un Plan de relance témoigne du fait que le bien-être animal est, au-delà de l'évidence éthique, un véritable vecteur de dynamisme économique »



VERS UN « ÉLEVAGE ÉTHIQUE » ?

Esther BENBASSA

- ▶ Sénatrice Écologistes-Solidarité et territoires de Paris
- ▶ Secrétaire du Sénat
- ▶ Membre de la commission des Lois du Sénat
- ▶ Membre du groupe d'études Élevage et de la section Animal et société



A lors que le Gouvernement français peine à se pencher sérieusement sur la question du bien-être animal, la législation évolue ailleurs en Europe. La Suède a interdit les élevages de poules pondeuses en cage en 1994, l'Autriche en 2004, et l'Allemagne le prévoit pour 2025. Les cages de gestation des truies sont déjà interdites au Royaume-Uni et en Suède. Les élevages de lapins en cages sont interdits en Belgique depuis 2016, et l'Autriche y met fin progressivement. En France, seulement 25 % des animaux sont élevés hors cage, ce qui nous classe derrière la Roumanie, la Croatie et la Hongrie.

L'élevage intensif est vivement critiqué relativement au bien-être animal, à la qualité de la viande, ainsi qu'aux conditions de travail des professionnels et à son modèle. En France, 80 % des animaux sont dans des élevages intensifs. Ces animaux subissent dans des « fermes usines » des traitements parfois intolérables. Ils se trouvent confinés, sans accès à des espaces de plein air, souvent dans des cages, ce qui entraîne chez eux des troubles comportementaux extrêmes. Les élevages industriels asphyxient également les productions locales. Les éleveurs eux-mêmes pâtissent grandement de prix non-rémunérateurs, associés à des conditions de travail

difficiles, contribuant au mal-être du monde agricole.

C'est pourquoi, à des fins de promotion d'un modèle d'agriculture paysanne favorisant une alimentation locale, respectueuse de la nature et soucieuse du bien-être de l'animal mais aussi des acteurs du monde paysan, il apparaît nécessaire d'accompagner financièrement ces derniers dans la transition vers un élevage et un abattage éthiques. Selon un sondage IFOP de janvier 2021, 85 % des Français se déclarent opposés à l'élevage intensif, signe que l'opinion est favorable à la mise en œuvre de cette nécessaire transition.

De même, la question de l'alimentation animale occupe également une place cruciale dans la transition écologique visant à combattre le réchauffement climatique. Elle est en grande partie basée sur la farine de soja importée, les consommateurs de viande ayant de plus en plus de réticences à la consommer, puisque la culture du soja entraîne la déforestation, notamment en Amazonie, dont l'impact sur la production de gaz à effet de serre est très important. Il en va de même pour l'utilisation des formaldéhydes, composé organique cancérigène.

C'est pour promouvoir un mode d'élevage différent, bon pour les animaux, bon pour les agriculteurs et bon pour les consommateurs, que j'ai déposé au nom du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires du Sénat une proposition de loi pour « *un élevage éthique, juste socialement et soucieux du bien-être animal* », qui a été débattue en séance le 26 mai. Même si le texte n'a pas été adopté comme la majorité des textes pionniers, le débat a été fructueux et présage de nouveaux développements pour l'avenir.

Notre texte préconisait de garantir en 2040 un accès extérieur et une surface par tête adaptés pour les animaux, de limiter à 8 heures le transport des animaux et d'interdire début 2022 l'élimination des poussins mâles et des canetons femelles vivants, comme l'a voté le Bundestag et promet de faire le ministère de l'Agriculture en France. Le « sexage in ovo » serait pratiqué en amont pour éviter le broyage et le gazage. Cette proposition de loi prévoyait aussi un accompagnement financier des agriculteurs. La puissance publique a un rôle crucial à jouer dans cette transition. ●

« Il est nécessaire d'accompagner financièrement les acteurs du monde paysan dans la transition vers un élevage et un abattage éthiques »

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES D'ÉLEVAGE

Jeremy DECERLE

- ▶ Député français (Renew Europe) au Parlement européen
- ▶ Membre de la commission de l'Agriculture et du Développement rural



Le bien-être des animaux, et en particulier des animaux d'élevage, est une préoccupation sociétale croissante, nul ne peut l'ignorer. L'initiative citoyenne européenne « end the cage age » en est une expression récente au niveau européen, qui conduit le Parlement et les autres institutions à ajuster leur stratégie pour l'accompagnement de l'évolution des pratiques d'élevage. En France, les États Généraux de l'Alimentation, et la loi Egalim qui en a découlé, ont été la dernière illustration majeure de cette préoccupation et de la manière dont elle peut être prise en compte sur le plan légal.

La responsabilité des élus, en particulier des législateurs, est bien en effet de prendre en compte ces attentes, mais de le faire de façon opérationnelle et réaliste. Il y a deux écueils à éviter à tout prix.

Le premier est celui d'une idéalisation du passé, de la survalorisation des pratiques d'élevage « traditionnelles », qui seraient

animaux à l'attache en permanence, conditions sanitaires et d'hygiène, modes de transport et d'abattage, personne ne voudrait en fait revenir cent ans en arrière sur tous ces plans. La recherche des meilleures pratiques doit donc prendre en compte ce qui a déjà changé et aborder l'avenir aussi sous l'angle de l'innovation.

Le deuxième écueil est celui d'une approche purement émotionnelle (voire de plus en plus anthropomorphique) du bien-être animal, qui mépriserait les besoins réels de chaque espèce, différents de ceux des humains et différents d'une espèce à l'autre. Le savoir en la matière ne cesse de s'enrichir, il se nourrit de l'expérience des éleveurs et des acteurs des filières, mais aussi bien sûr des travaux de recherche.

Les cadres législatifs européen et nationaux doivent d'abord éviter ces écueils. Mais au-delà, ils doivent penser les conditions de leur efficacité. Cela peut paraître évident, mais il n'y aura pas d'amélioration continue du bien-être animal sans une amélioration continue du bien-être de celles et ceux qui les élèvent et qui travaillent dans les secteurs concernés, aujourd'hui très souvent dans des conditions difficiles et mal rémunérées. Il n'y aura pas d'amélioration qui ne soit pas d'une façon ou d'une autre rémunérée, par le marché ou éventuellement par des soutiens publics. Il n'y aura pas d'amélioration qui n'implique pas les acteurs des filières, qui ne privilégie l'incitation et l'apprentissage collectif à la contrainte. Il n'y aura pas d'amélioration sans harmonisation des règles et de leur mise en œuvre à

« La recherche des meilleures pratiques doit donc prendre en compte ce qui a déjà changé et aborder l'avenir aussi sous l'angle de l'innovation »

l'échelle de notre marché européen commun. Il n'y aura pas d'amélioration si nous ne donnons pas les moyens, aussi, d'éviter la substitution par des produits d'importation aux standards de production moins-disants depuis des zones de production qui ont fait de l'export international low-cost leur stratégie économique.

Tout cela a un prix. Le consommateur-citoyen le sait, lui qui est parfois - mais pas toujours - prêt à payer plus cher pour un produit dont l'étiquette annonce un niveau de bien-être supérieur, revendication elle-même parfois - mais pas toujours - fondée. Les labels en la matière sont sans doute une voie vertueuse, à condition qu'ils soient encadrés.

Le secteur de la production animale est prêt à relever le défi du bien-être, il a déjà commencé à le faire depuis des années. Mais ce n'est pas son seul défi, il en a beaucoup d'autres, comme celui de l'alimentation en protéines aujourd'hui très dépendante des importations de soja. Il a

besoin qu'on valorise ses efforts, il a besoin de bénéficier de la demande croissante en qualité et en diversité de l'alimentation. Il a besoin de tout sauf de la dénonciation et de la stigmatisation, qui sont toujours contre-productives. ●



forcément meilleures pour les animaux que les pratiques modernes, « industrialisées ». La réalité est plus nuancée. Beaucoup d'animaux d'élevage ou même de compagnie, n'étaient, jadis, pas heureux au sens des critères de bien-être aujourd'hui définis par les experts.

LA CAUSE ANIMALE PASSE PAR NOTRE ASSIETTE

Cédric VILLANI

- ▶ Député NI de l'Essonne
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Président de l'OPECST
- ▶ Président du comité consultatif de l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay



Nous les avons toutes vues, ces images diffusées par L214 : des bêtes tremblant et hurlant à l'abattoir, des cochons qui s'entredévorent pour tromper leur insoutenable ennui. La plupart du temps, après coup, on a voulu se rassurer sur le système, invoquer les contrôles vétérinaires pour faire la chasse aux « brebis galeuses », et finalement souhaiter un monde d'élevage bien fait, sans pour autant changer nos habitudes alimentaires. (Le Gouvernement, quant à lui, s'est seulement demandé comment punir sévèrement L214.)

Il suffit d'aller à la pêche aux informations, auprès des associations « welfaristes » (Welfarm, CIWF) ou des vétérinaires engagés, pour réaliser combien la souffrance animale imprègne notre élevage intensif. Immanquablement les partisans du *statu quo* objecteront qu'il n'y a pas de définition précise à « intensif », mais c'est jouer sur les mots pour se donner bonne conscience à peu de frais. Des animaux entassés, à la limite du respirable (21 poulets par m², soit une petite feuille A4 par poulet, peine de cachot à vie), des variétés animales sélectionnées pour leur monstrueuse productivité (le poulet qui atteint sa maturité à 42 jours, trop lourd pour ses propres pattes, équivalent d'un humain qui atteindrait 150 kg à l'âge de 10 ans), des animaux ne respirant l'air libre que le jour de leur mort : c'est bien de l'élevage intensif. Et c'est la majorité de l'élevage aujourd'hui en France, malgré les images rassurantes des troupeaux.

La première grande dénonciation des terribles conditions des fermes-usines ne date pas d'hier : c'était en 1964, *Animal machines*, sous la très inspirante plume de Ruth Harrison (jamais traduite en français !!). Mais bien avant l'ère intensive, Élisée Reclus,

Émile Zola, Victor Hugo, Louise Michel, Alphonse de Lamartine et tant d'autres, ont évoqué, avec leurs propres mots, l'« Enfer » et l'« horreur des tortures infligées aux bêtes ».

Il serait schizophrène de plaindre le sort des animaux, sans s'interroger sur le contenu de son assiette. Hélas, tout dans la société nous pousse à cette schizophrénie ! Moi-même, je suis stupéfait du temps qu'il m'a fallu pour en sortir. Revoir nos habitudes alimentaires, pour des questions de santé, d'écologie et de souffrance animale : c'est le sujet de l'excellent ouvrage de Louis Schweitzer, *Faut-il arrêter de manger de la viande ?*

Et d'abord, réduire la production de viande, c'est réduire les émissions de gaz à effet de serre, dont environ 15 % (!) sont attribués à l'élevage.

Mais c'est aussi participer à la réduction des souffrances animales. Peut-on imaginer un monde où l'on continue à manger de la viande comme maintenant, et où les élevages sont dignes, humains et écologiques ? La réponse est non ! C'est une étude de l'IDDRI : si l'on effectue la révolution agro-écologique en Europe, se débarrassant des pesticides et de l'élevage intensif, développant l'interaction entre élevage et agriculture, on ne pourra produire plus de la moitié de la consommation actuelle de viande.

Ainsi, toute personne qui se prétend écologiste doit *a minima*, par cohérence, consommer la moitié de ses repas végétariens. Entre nous, un repas sur deux, ce n'est guère contraignant ! À titre

« Si l'on effectue la révolution agro-écologique en Europe, se débarrassant des pesticides et de l'élevage intensif, développant l'interaction entre élevage et agriculture, on ne pourra produire plus de la moitié de la consommation actuelle de viande »



personnel, j'ai choisi, comme tant de philosophes et politiques depuis Socrate et Pythagore, l'option du végétarisme. Avec une pensée émue pour la belle prose d'Élisée Reclus : *À propos du végétarisme*. ●

TRIBUNES

LES ALLERGIES GAGNENT DU TERRAIN



Un quart des Français sont allergiques. Un chiffre qui a triplé depuis les années 80, et qui continue à croître, en doublant pratiquement tous les dix ans. L'Organisation Mondiale de la Santé estime que d'ici 2050, la moitié de la population mondiale sera touchée.

Si les symptômes sont souvent anodins, ils peuvent dans certains cas entraîner des troubles graves, et ne sont pas à prendre à la légère.

Toutes les études le montrent : la pollution est l'ennemi principal des allergiques. En cause : les activités industrielles, la circulation automobile et le chauffage urbain qui émettent gaz et particules fines. Ces substances irritent les voies respiratoires et rendent notamment les pollens plus allergisants. Une difficulté qui touche particulièrement les villes mais les territoires ruraux ne sont pas épargnés.

Les polluants à l'intérieur des habitations sont une autre source d'allergie comme le tabac, mais aussi un certain nombre de produits chimiques du quotidien (produits ménagers ou cosmétiques par exemple).

Les récentes données sur le réchauffement climatique donnent à penser qu'il aggrave encore le tableau, car les hivers moins rigoureux permettent un temps de pollinisation plus étendu, avec une densité plus grande des pollens en suspension dans l'atmosphère.

Ce changement de climat est aussi pointé du doigt pour avoir permis l'acclimatation sur notre sol d'espèces qui n'y étaient pas endémiques, comme l'ambrosie, extrêmement allergisante, très présente aujourd'hui en Rhône-Alpes, dans le Massif central, la Bourgogne et l'Aquitaine.

UN PLAN NATIONAL SANTÉ

Elisabeth TOUTUT-PICARD

- ▶ Députée LaREM de la Haute-Garonne
- ▶ Membre de la commission du Développement durable
- ▶ Coprésidente du groupe d'études Santé environnementale
- ▶ Membre de la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique



La Santé Environnement (SE) est un concept apparu dans les années 1990, que l'Organisation Mondiale de la Santé a défini de la façon suivante : « La SE comprend les aspects de la santé humaine et les maladies déterminées par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé. »

Concrètement, la SE cherche à comprendre les relations systémiques entre la santé des personnes et les polluants de l'environnement qui affectent la qualité de l'air, de l'eau et de l'alimentation. La SE inclut également les modifications de l'environnement qui engendrent une augmentation de l'apparition des allergies, des cancers, des pathologies respiratoires et cardiovasculaires, du diabète, de l'obésité et de l'asthme.

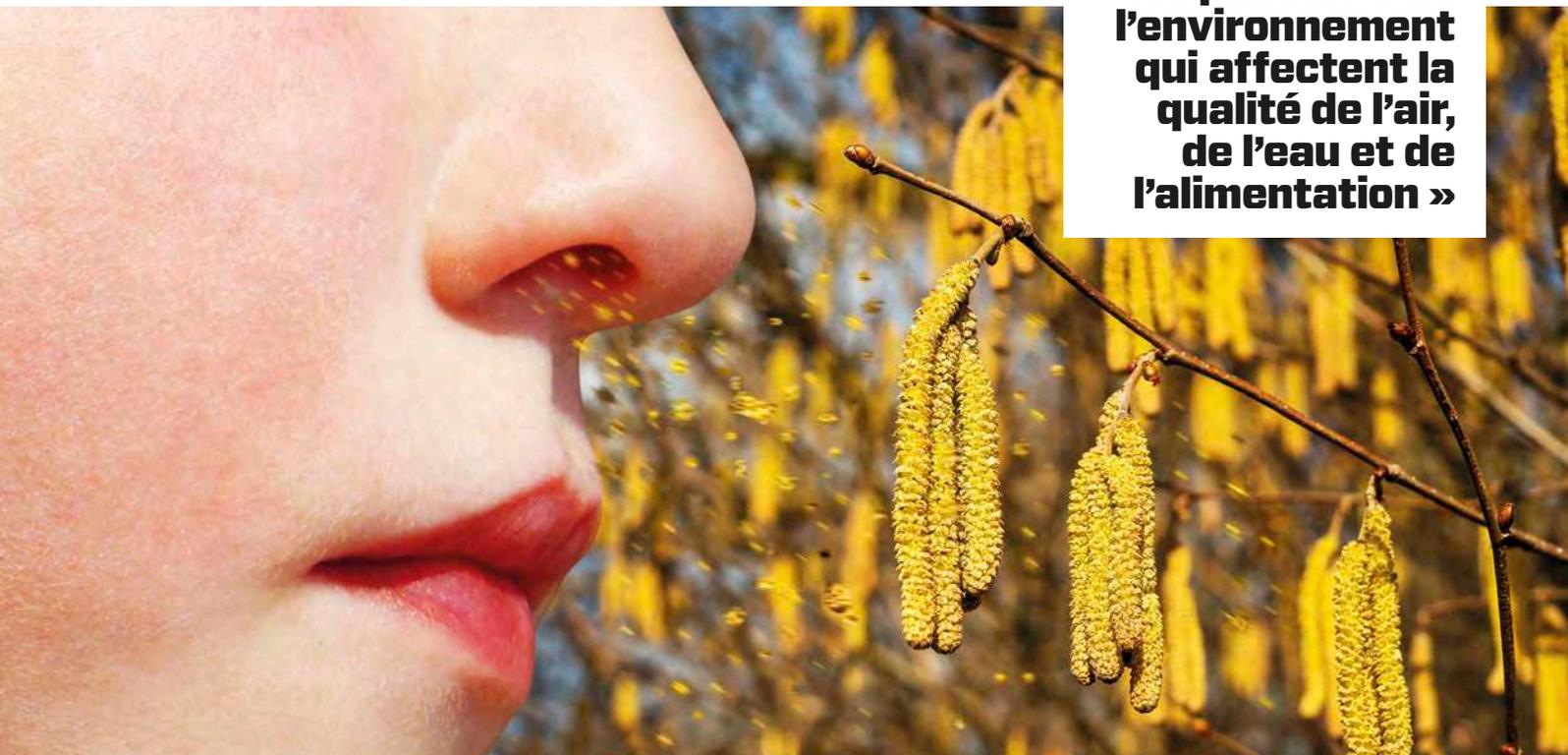
Selon l'OMS, les facteurs environnementaux sont ainsi responsables de près de 20 % de la mortalité en Europe. De plus,

selon des estimations fournies par l'agence Santé Publique France publiées le 8 septembre 2020 dans le EEA Report, la pollution de l'air extérieur par les particules fines 2,5 est responsable à elle seule de 48 000 morts prématurées par an en France.

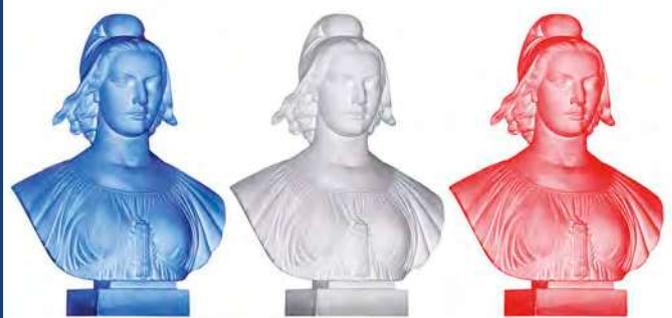
Pour répondre aux enjeux liés aux allergies et notamment aux pollens, Barbara Pompili, Ministre de la Transition Écologique, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé et moi-même ont dévoilé en mai 2021 plusieurs mesures du Plan National Santé Environnement 4. Ainsi, ils annoncent :

- une consolidation du réseau de surveillance des pollens dans le cadre du prochain Plan national de surveillance de la qualité de l'air ambiant ;
- une meilleure prévention et surveillance des impacts causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes, notamment l'ambrosie du fait de son haut potentiel allergisant ;
- une meilleure formation et sensibilisation des publics notamment au cours du Service National Universel ;
- la mobilisation du Service Sanitaire des Etudiants en Santé pour mener des actions d'éducation auprès des populations et des étudiants ;
- un renforcement de l'accès aux données environnementale du quotidien et de l'accès à des conseils de prévention associés ;
- un renforcement de l'information liée à des événements ponctuels relatifs à l'état de leur environnement (pic de pollution, conditions climatiques particulières, période d'allergènes). ●

« La Santé Environnement (SE) cherche à comprendre les relations systémiques entre la santé des personnes et les polluants de l'environnement qui affectent la qualité de l'air, de l'eau et de l'alimentation »



MISMISSIONS NOTIFICATIONS FLECTIONS



Sommaire

- 25 Gouvernement
- 30 Parlement
- 31 Collectivité d'Outre-mer, conseils départementaux, préfetures de régions
- 32 Préfetures de départements
- 35 Autres mouvements

9^e ÉDITION

LA NUIT AUX INVALIDES

LE SHOW MONUMENTAL DE PARIS

Présente un nouveau spectacle
UNE CRÉATION DE BRUNO SEILLIER

NAPOLÉON

L'envol de l'Aigle

DU 7 JUILLET
AU 26 AOÛT 2021

Réservations sur www.lanuitauxinvalides.fr



AMACLIO PRODUCTIONS - RCS Paris 829 087 121 - licences spectacles L.R.20-003048 / L.R.20-008336 - réalisation AMACLIO PRODUCTIONS et c&co



2021
ANNÉE NAPOLEON

AMACLIO
PRODUCTIONS

en partenariat
avec

Musée
de l'Armée
Invalides

T F I

HISTOIRE

Le Parisien



GOUVERNEUR
MILITAIRE
DE
PARIS

MINISTÈRE
DES ARMÉES



INSTITUTION
NATIONALE
DES INVALIDES

le Bonbon



PLACE MINUTE

neo

Qui est à Paris, Londres, Saint-Malo et au Caire en même temps ?

Avec 8 modes de transports opérés dans 13 pays, le groupe RATP est le quatrième opérateur mondial de mobilité urbaine. De Brest à Florence en passant par Riyad, nous développons des solutions de mobilité sur mesure pour les 470 villes et territoires dans lesquels nous sommes présents.

Partout dans le monde,
le groupe RATP s'engage pour
une meilleure qualité de ville.

ratpgroup.com

GROUPE
RATP
La ville a de l'avenir